

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 312-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2019.RRGR.385

Déposée le: 10.12.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: _____ du _____
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Dialogue d'égal à égal entre l'exécutif communal et l'exécutif cantonal ?

En novembre 2018, les exécutifs de la Ville et du canton de Berne se sont manifestement rencontrés et ont notamment parlé de la visibilité du service de sécurité de la Reitschule. D'après la presse, une proposition en ce sens a été soumise à l'examen de l'exécutif de la Ville de Berne. Huit mois plus tard, en août 2019, le directeur de la POM, qui n'avait toujours pas obtenu de réponse de l'exécutif communal, l'a relancé par écrit. Trois autres mois se sont écoulés, jusqu'en novembre 2019 où le Conseil-exécutif a adressé – toujours d'après la presse – un courrier à l'exécutif de la Ville de Berne dans lequel il tenait notamment les propos suivants : « Le Conseil-exécutif est surpris de la passivité avec laquelle l'exécutif de la Ville de Berne semble traiter cet important dossier » (*BZ* du 23 novembre 2019 [traduction]). Il y a plus d'un an, le maire de Berne, interrogé par les médias, avait déclaré qu'il ne souhaitait pas discuter de la question par voie de presse mais « directement avec le Conseil-exécutif dans le cadre d'un dialogue partenarial » [traduction]. Dans ce contexte, nous serions curieux de savoir si un tel échange a fini par avoir lieu et, dans la négative, ce que pense le Conseil-exécutif de l'absence évidente de volonté du maire de discuter.

Il semble globalement que la ville de Berne assiste à une hausse de la propension à la violence : dans la nuit du 23 au 24 novembre 2019, la police a dû intervenir face à l'occupation d'un immeuble situé sur la Laupenstrasse. Six agent-e-s de police ont été blessé-e-s. Les forces de

l'ordre ont même dû menacer de recourir aux armes (*BZ* du 25 novembre 2019). Sur ce point, nous souhaiterions savoir quelles pourraient être les possibilités d'amélioration de la responsabilité stratégique des forces de l'ordre.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai qu'à ce jour (10 décembre 2019), le conseil communal de la Ville de Berne n'a toujours pas fait part de sa position ni sur la lettre du directeur de la POM d'août 2019 ni sur celle du Conseil-exécutif de novembre 2019 ?
2. Le conseil communal de la Ville de Berne a-t-il pris position autrement – par exemple dans le cadre de leur échange continu (« dialogue partenarial ») – sur les lettres du directeur de la POM et du Conseil-exécutif ?
3. Est-il vrai que des représentants et représentantes du conseil communal ont pris contact avec des organes de la Police cantonale, mais que contrairement aux instructions reçues, ces derniers n'ont pas rendu compte de la discussion au Conseil-exécutif ? Si oui, comment interpréter politiquement un comportement qui, venant d'un exécutif communal, ne tient manifestement pas compte des niveaux hiérarchiques quant à la communication ?
4. Quelles conséquences politiques et/ou juridiques le Conseil-exécutif entend-il tirer si le conseil communal de la Ville de Berne continue de refuser toute discussion avec le Conseil-exécutif en ce qui concerne la Reitschule ?
5. Quelles options stratégiques seraient envisageables pour la Ville de Berne, du point de vue du Conseil-exécutif, pour éviter que des incidents comme celui de la nuit du 24 novembre 2019 ne se reproduisent ou pour permettre qu'ils soient résolus sans que des agents et agentes de police ne soient blessés ?

Destinataire

- Grand Conseil